Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260122-2026CM22JANV02-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

N°2026-CM22JANV-02

AFFAIRES GÉNÉRALES : Indemnités d'élu - Suspension des indemnités de fonction d'un adjoint au Maire

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Julian EVENO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Vincent COQUET, Mme Nicole ROUVET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Vincent COQUET à Mme Dominique LE MEUR, Mme Nicole ROUVET à Mme Michelle LE PETIT, M. Romuald GALERME à M. Yves BLEUNVEN, M. Olivier SUFFICE à M. Pierre LE PALUD

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 4 – Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Patrick CAINJO

Madame le Maire rappelle que les indemnités de fonctions des élus locaux ont pour objet de compenser la réduction de leurs activités personnelles et professionnelles qui est la conséquence de leur activité publique.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-25-1 ;

VU la délibération n°2023-CM23OCT-04 en date du 23 octobre 2023 fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ;

VU la demande écrite de M. Vincent COQUET, Adjoint au Maire, en date du 18 décembre 2025 sollicitant la suspension de ses indemnités de fonction pour raison de santé à compter du 1er janvier 2026 jusqu'à la fin de ce mandat ;

VU l'avis FAVORABLE de la commission « Finances et Prospectives », réunie en date du 13 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'intéressé est absent de ses fonctions pour raison de santé ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de versement des indemnités de fonction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE de suspendre le versement des indemnités de fonction de M. Vincent COQUET Adjoint au Maire ;

Article 2 : FIXE la date d'effet de cette suspension au 1er janvier 2026, jusqu'à la fin de ce mandat ;

Article 3 : PRÉCISE que le versement des indemnités pourra être rétabli sur demande expresse de l'intéressé, sous réserve d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick CAINJO